



**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	5
Présents	24	Absents non représentés :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 7 juin 2016, après convocation légale reçue le 1<sup>er</sup> juin 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
M. Yannick LIBOUREL, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),  
Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à Mme. Laurence MONTERDE),  
M. Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Subvention 2016 à l'Association ORESIA (le réseau économique des Sorgues du Comtat)**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, indique à l'assemblée qu'il s'agit de délibérer pour octroyer une subvention à l'association ORESIA pour un montant de **10 000.00** euros pour l'année 2016.

La Commission de la Vie Communautaire du 10 mai 2016 émet un avis favorable.

**Le Conseil communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association ORESIA pour l'année 2016.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget 2016.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : **16/06/2016**  
Affiché le :



**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

